



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 70869

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport d'information de M. Didier Migaud, sur la rémunération pour copie privée, n° 3466. Le rapporteur propose de revoir la composition de la commission de la copie privée, notamment en adaptant la composition de la commission l'élargissement des ayants droit opéré par l'article 15 de la loi du 17 juillet 2001 précitée, en modifiant plus largement la composition de la commission, afin que les préoccupations d'intérêt général puissent y être davantage prises en considération. Il propose également que le président de la commission soit nommé par le Premier ministre. Il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70869

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7340